



Fédération Française d'Athlétisme - Ligue du Centre

Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire – Section Athlétisme
Stade Guy DRUT allée René Coulon 37540 Saint-Cyr sur Loire

Tel – 02 47 41 84 90 – Mail rssc.athle@bbox.fr
Site : www.rssc-athle.com



Bulletin d'Inscription Saison 2011 – 2012

Écrire Clairement

Première Adhésion : OUI NON

si non N° de Licence obligatoire:Club de la Saison 2010 – 2011.....

Adhérent

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... (JJ/MM/AAA)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel Portable : (1)/ (2)

Adresse Email :@.....

Profession :

Employeur.....

N° de Sécurité Sociale :/...../...../...../...../ clé /...../ Centre :

Complémentaire : Adresse : N° :

Si votre société possède un CE indiquez ses coordonnées :

*Établissement scolaire : Classe :

Type de Licence Choisie

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Licence Athlé Compétition (Benjamins à Vétérans | <input type="checkbox"/> Licence Athlé Loisir "Option Running" |
| <input type="checkbox"/> Licence Athlé Découverte (Eveil Athlétique et Poussins) | <input type="checkbox"/> Licence Athlé Loisir "Option Santé" (Marche Nordique) |
| <input type="checkbox"/> Licence Encadrement | |

Pièces à fournir avec le bulletin d'inscription dûment rempli

- Certificat médical de moins de trois mois (voir encadré ci-dessous)
- 1 Photo d'identité (pour les nouveaux adhérents)
- Le montant de la cotisation annuelle :€ (Chèques vacances, coupons sports et passeports loisirs dûment remplis.
- Il est également possible pour les personnes en faisant la demande, de fractionner le règlement)
- Pour les étudiants : sur présentation d'un Justificatif : carte d'étudiant, certificat d'inscription...

Date du Certificat Médical :/...../..... (JJ/MM/AAAA)

Certificat Médical : Article L 231-2 et 231-3 du code du sport

Pour les licences : Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Loisir **option Running, le soussigné certifie avoir produit**

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition datant de moins de trois mois à la date de la prise de licence.

Pour la licence Athlé loisir **option Santé (Marche Nordique), le soussigné certifie avoir produit**

- Un certificat médicale de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme datant de moins de trois mois à la date de la prise de licence.

Parents ou responsables légaux * Personnes à prévenir en cas d'accident *

Nom : Prénom :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel fixe : Tel Portable : (1)..... / (2).....

J'autorise Je n'autorise pas

Les responsables de la section "Athlétisme" du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire à prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment pour faire transporter mon fils / ma fille

Nom : Prénom :
Vers l'établissement hospitalier ou la clinique :

*** L'enfant sera accompagné par un parent (ou une personne désignée ci-dessous), jusqu'à l'intérieur du Club House, où l'accompagnateur signera la feuille de présence. A la fin de l'entraînement, la personne responsable viendra chercher l'enfant à l'intérieur du Club House.**

Les horaires de début et de fin d'entraînement seront communiqués par la section athlétisme.

Nom : Prénom :
Nom : Prénom :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel fixe : Tel Portable : (1)..... / (2).....

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos. Un document manuscrit doit ainsi être signé par la ou les personnes concernées par la photographie. Le document doit en outre faire apparaître les mentions permettant de faire référence aux photos concernées par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite. Il ne peut en aucun cas être établie d'autorisation globale, couvrant tout type de photographie impliquant la personne.

J'autorise **Je n'autorise pas** : La section Athlétisme du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire, à utiliser l'image de mon enfant (presse, site Internet...)

Assurances (Articles L 3231-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de **LA SAUVEGARDE**, assureur :

- **Aux clubs** : Une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de **0,50 € TTC**. Un club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L 321-1 du code du sport).
- **Aux Licenciés** : Une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme aux prix de **0,60 € TTC**

J'accepte l'assurance individuelle Accident et Assistance proposée

ou

Je refuse l'assurance individuelle Accident et Assistance proposée

Le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à son intégrité physique

Date :/...../..... **Signature**

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposée ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (cf, tableau figurant dans la notice de garantie),

Fait à :

Le :/...../.....

Nom : Prénom :

Signature :

L'ESPRIT CLUB et L'ESPRIT COMPÉTITION

Les compétitions sont l'aboutissement du projet de l'athlète, des entraîneurs, et des dirigeants. On s'engage sur le chemin de la compétition pour atteindre son plus haut niveau de performance possible et ainsi découvrir et repousser ses limites et étendre le champ de ses ressources.

En prenant un licence **l'athlète s'engage** à participer aux épreuves qui lui sont proposées.

La participation aux différents championnats (individuels et collectifs) **est obligatoire**, les dates sont connues et communiquées plusieurs mois à l'avance. L'athlète se doit de se rendre disponible à ces dates.

L'ESPRIT D'ENTRAÎNEMENT

- L'assiduité : **Les entraîneurs fixent en commun avec l'athlète des objectifs** et propose un véritable projet sportif personnalisé. Le projet sportif est construit sur un programme d'entraînement qui permet d'assurer des acquis et une progression. **Les absences fréquentes et répétées nuisent à l'harmonie de l'entraînement.**
- La ponctualité : **Les entraînements s'inscrivent dans une plage horaire qu'il est important de respecter.** Ainsi les activités prévues seront réalisées en totalité et les temps sportifs d'échauffement, de récupération, de retour au calme et les temps conviviaux de dialogue et d'écoute pourront être respectés
- La tenue vestimentaire : L'athlétisme est une activité de plein air, **la tenue doit être adaptée** : (chaussures, vêtements) à la pratique de la discipline et aux conditions climatiques. Des conseils seront prodigués aux plus jeunes. La sécurité : Les activités (nombre, spécificité) pratiquées sur un terrain d'athlétisme et en dehors de l'enceinte (footing d'échauffement) présente certains risques pour sa sécurité et celle des autres : **l'athlète doit respecter les consignes de sécurité qui lui sont données par l'encadrement.**
- La convivialité : En partageant un espace commun ou **chaque athlète doit prêter attention à la pratique d'autrui** et veiller à ne pas le gêner. **En respectant le travail des entraîneurs et des dirigeants** (délai d'inscription, signalement d'absence.....etc)

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

L'athlétisme se pratique seul ou en groupe (relais, interclubs, challenge par équipe...) en compétition comme à l'entraînement. Il existe des compétitions en équipe ou chacun peut trouver sa place, les compétitions en équipe sont à privilégier.

L'ESPRIT SPORTIF

- la politesse : En compétition, l'athlète représente son club et côtoie d'autres athlètes, des entraîneurs et des officiels bénévoles. **Il applique les règles de politesse élémentaires nécessaire.**
- En cas de situation conflictuelle il fait appel à ses dirigeants présents sur le stade. La tenue de compétition comprend un équipement spécifique, parfois adapté à l'épreuve (maillot, chaussures, gants, épingle....). **L'athlète est responsable de son équipement.**
- **Le port du maillot de club est obligatoire dans tous les championnats et les épreuves qualificatives aux championnats.**
- **La solidarité envers les membres du club doit se manifester sur le terrain de compétition**

L'ESPRIT PARENT ET L'ESPRIT BÉNÉVOLE

- Les parents d'athlètes mineurs s'engagent à ce que leurs enfants respectent au mieux les consignes de vie du club
- Les parents d'athlètes mineurs favorisent et incitent les enfants à être assidus aux entraînements
- Les parents d'athlètes mineurs s'investissent aux cotés des entraîneurs et des dirigeants pour faciliter les organisations des compétitions et le transport des enfants sur les lieux de compétitions.
- Chaque athlète majeur doit se sentir concerné par la vie associative et apporter en fonction de ses moyens, de sa situation professionnelle et de ses disponibilités, de quoi pérenniser ce qui profite à chacun.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Signature du Licencié (Des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)		Signature du Président du club		Date
--	--	---------------------------------------	--	-------------



Marche Nordique

Fiche Individuelle de Renseignements



L'activité "Marche Nordique", comportant des sorties Nature, et afin d'assurer au mieux votre sécurité nous vous prions de compléter le plus clairement possible les renseignements ci-dessous

Obligatoires

Adhérent

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... (JJ/MM/AAA)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel Portable : (1) / (2)

Adresse Email :@.....



Personnes à prévenir en cas d'accident

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel Portable : (1) / (2)

J'autorise Je n'autorise pas

Les responsables de la section "Athlétisme" du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas d'urgence et d'incapacité de ma part (accident, maladie) pour organiser mon évacuation vers l'établissement hospitalier suivant

Hôpital : Clinique :

Facultatifs

Antécédent(s) Médical(ux) à remplir par la personne concernée

(Peut-être rempli avec l'aide de votre médecin traitant)

Prothèse (s) :

Gêne articulaires :

Diabète :

Entorses récurrentes :

Trouble psychologique :

Autres problèmes à signaler :

.....

**Les responsables de la section Athlétisme du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire :
S'engagent à ne pas divulguer les renseignements confidentiels contenus ci-dessus ;
hormis en cas d'incapacité physique de votre part et seulement à destination d'un professionnel de santé**

Signature de l'Adhérent		Signature du Président de la Section Athlétisme		Date
-------------------------	--	--	--	------

Certificat Médical

Pris en application des articles L 231-2 et L 231-3 du Code du Sport

**"Licence : Athlé Compétition, Athlé Entreprise,
Athlé Découverte et Athlé Running"**

Je soussigné, Docteur :

Demeurant à :

Certifie avoir examiné ce jour : M. Mme Mlle :

et n'avoir pas constaté, à ce jour de contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produit susceptible d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage

Fait à : le :/...../.....



Cachet et signature du Médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme

Les personnes qui demandent une carte d'adhérent, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement) doivent produire :

- Un certificat Médical de non contre indication de la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte, Athlé Entreprise et Athlé Running, ainsi que pour le Pass'Running
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par le médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.

Certificat Médical
Pris en application des articles L 231-2

"Licence : Athlé Santé"

Je soussigné, Docteur :

Demeurant à :

Certifie avoir examiné ce jour : M. Mme Mlle :

et n'avoir pas constaté, à ce jour de contre indication à la pratique de l'athlétisme.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produit susceptible d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage

Fait à : le :/...../.....



Cachet et signature du Médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme

Les personnes qui demandent une carte d'adhérent, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement) doivent produire :

- Un certificat Médical de non contre indication de la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte, Athlé Entrée et Athlé Running, ainsi que pour le Pass'Running
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par le médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.